



Recommandations de l'OFSP pour les rénovations et l'assainissement énergétique :

Selon [l'ordonnance sur la radioprotection \(ORaP\)](#), la valeur limite applicable dans les locaux d'habitation et de séjour est de 1000 becquerels par mètre cube (Bq/m³). La valeur directrice pour les transformations est de 400 Bq/m³. Sur la base des nouvelles normes internationales (OMS et ICRP 2009), l'OFSP cependant de ne pas dépasser la valeur de 300 Bq/m³ dans les locaux habités et d'atteindre un niveau aussi bas que raisonnablement possible en cas d'assainissement et de rénovation.

	Valeur légale	Risque radon élevé	Risque radon moyen	Risque radon léger
Locaux d'habitation et de séjour	Valeur limite 1000 Bq/m ³	Mesure du radon nécessaire	Mesure du radon recommandée	Mesure du radon conseillée
Travaux de rénovation	Valeur directrice 400 Bq/m ³	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon avant les travaux nécessaire dans tous les cas de rénovation - Si nécessaire : assainissement pour le radon effectué parallèlement aux travaux de rénovation et mesure de contrôle après l'achèvement des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon avant les travaux recommandée (nécessaire en cas de transformation de sous-sol ou de locaux semi-enterrés à des fins d'habitation et de séjour). - Si nécessaire : assainissement pour le radon effectué parallèlement aux travaux de rénovation et mesure de contrôle après l'achèvement des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon avant les travaux conseillée (nécessaire en cas de transformation de sous-sol ou de locaux semi-enterrés à des fins d'habitation et de séjour). - Si nécessaire : assainissement pour le radon effectué parallèlement aux travaux de rénovation et mesure de contrôle après l'achèvement des travaux
Assainissement énergétique du bâtiment ou installation d'une ventilation contrôlée	Valeur directrice 400 Bq/m ³	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon avant les travaux nécessaire. - Si nécessaire : assainissement pour le radon effectué parallèlement aux travaux et mesure de contrôle après l'achèvement des travaux - Cahier technique SIA 2023 (6.7.1 et 6.7.2) : <ul style="list-style-type: none"> - Prise d'air à au moins 0.7 mètre du sol. - Etanchéité du puit canadien ou de l'échangeur géothermique. - Eviter les mises en dépression inutiles du bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon avant les travaux nécessaire. - Si nécessaire : assainissement pour le radon effectué parallèlement aux travaux et mesure de contrôle après l'achèvement des travaux - Cahier technique SIA 2023 (6.7.1 et 6.7.2) : <ul style="list-style-type: none"> - Prise d'air à au moins 0.7 mètre du sol. - Etanchéité du puit canadien ou de l'échangeur géothermique. - Eviter les mises en dépression inutiles du bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon avant les travaux nécessaire. - Si nécessaire : assainissement pour le radon effectué parallèlement aux travaux et mesure de contrôle après l'achèvement des travaux - Cahier technique SIA 2023 (6.7.1 et 6.7.2) : <ul style="list-style-type: none"> - Prise d'air à au moins 0.7 mètre du sol. - Etanchéité du puit canadien ou de l'échangeur géothermique. - Eviter les mises en dépression inutiles du bâtiment.
Changement de propriétaire de biens immobiliers	Valeur limite 1000 Bq/m ³	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon nécessaire avant ou après changement de propriétaire - Clause sur le radon nécessaire dans le contrat de vente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon nécessaire avant ou après changement de propriétaire - Clause sur le radon nécessaire dans le contrat de vente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure du radon nécessaire avant ou après changement de propriétaire - Clause sur le radon nécessaire dans le contrat de vente.

Listes de contact: [Responsables cantonaux du radon](#) (autorités d'exécution), [Consultants en radon](#) (conseil pour les méthodes de construction)

Références: [Norme SIA 180/1999](#): Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments, brochures : [Méthodes d'assainissement pour les bâtiments existants](#) et [Effets de l'assainissement énergétique](#)